

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU TROIS OCTOBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Franck CHIAPPA, Clarisse CHARLET, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Céline TONUS

Absents excusés ayant donné procuration : Kathy GAILLOT (pour Boris HUBERT), Patrick GARRIGUES (pour Isabelle MULLER)

Absents excusés sans procuration : Valentine GABEL

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/05/002

Objet : Décision modificative au budget primitif 2024

Des recettes de fonctionnement n'ont pas été comptabilisées dans le budget primitif 2024 de la commune.

Dans le respect des règles d'équilibre budgétaire, il est décidé que celles-ci seront affectées en dépenses au chapitre 12 – compte 6411 « charges du personnel titulaire ».

Recettes de fonctionnement

Compte 7482 (FPTADE 2024)	+ 32 389, 43 €
Compte 7035 (location de droits de chasse)	+ 7 712, 16 €
TOTAL	+ 40 101, 59 €

Dépenses de fonctionnement

Chap 12 – compte 6411 (charges du personnel titulaire)	32 389, 43 €
Chap 12 – compte 6411 (charges du personnel titulaire)	7 712, 16 €
TOTAL	40 101, 59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait conforme, Vigy le 4 octobre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 04/10/2024 et transmise au représentant de l'Etat le 04/10/2024